

PLAN DE GESTION QUINQUENNAL DE LA FORET COMMUNALE DE MESSONDO : UFE N°01



Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)

Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN ; Tél : (00237) 22 20 35 12
Email : ctfccameroun @ yahoo.com ;
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Messondo, Avril 2011

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de < l'ACFCAM > et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

1. RESUME DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET

1.1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1.1. Nom, situation administrative

La forêt communale de Messondo est située dans l'Arrondissement de Messondo du département de Nyong et Kellé de la Région du Centre de la République du Cameroun (figure 1). Elle a été attribuée à la commune de Messondo par décret de classement n°2006/899/PM du 4 octobre 2006.

1.1.2. Superficie

La forêt communale de Messondo couvre une superficie de 16 864 hectares d'après le décret de classement n°2006/899/PM du 4 octobre 2006. Cette superficie inclue les eaux intérieures (emprise du Nyong) et une portion de forêt appartenant à la commune d'Eséka. Cette dernière a été exclue de la simulation des résultats d'inventaire ainsi que les données y relatives. Une évaluation de la superficie réelle de la forêt communale de Messondo par le système d'information géographique donne une surface effective de 15 466,16 ha (HV, 2009).

1.1.3. Situation géographique et limites

La forêt communale de Messondo est située entre les latitudes 3° 26,7' et 3°39,4 Nord et les longitudes

10° 29,2 et 10° 44,3 Est (cf. le feuillet cartographique Edéa de l'Institut National Cartographique du Cameroun au 1 : 200 000 ; NA-32-XXIII).

La forêt communale de Messondo est située à l'ouest de la route Nationale reliant la ville d'Eséka à l'Est à Lolodorf au Sud dont elle est entourée par une vaste zone agro forestière.

Ses limites sont :

A l'Ouest et au Nord:

- Du point A, suivre un cours d'eau non dénommé en amont suivant AB = 1400 m ; les droites BC =

4200 m ; CD = 3800 m et DE = 3000 m de gisement 40 ; 57 ; 60 degrés ;

- Du point E, suivre un cours d'eau non dénommé sur 7200 m pour atteindre le point F ;

- Du point F, par les droites FG = 1700 m ; GH = 2900 m ; HI = 1500 m de gisements respectifs 12 ;

28 ; 46 degrés.

A l'Est :

- Du point I, suivre la droite IJ = 2400 m de gisement 176 degrés pour atteindre le point J ;

- Du point J, suivre la droite JK = 3800 pour atteindre le point K, situé sur le Nyong de gisement 176

degrés pour atteindre le point J ;

- Du point K, suivre le Nyong en amont pour atteindre le point L, situé à sa confluence avec la rivière

Mambalo.

Au Sud :

- Du point L, par les droites LM = 2600 m ; MN = 2700 m ; NO = 2000 m et OP = 3900 m de gisements respectifs 246 ; 255 ; 192 et 165 degrés ;
- Du point P, suivre la rivière Koumbala et le Nyong en aval pour atteindre le point Q, situé à 1000 m au Nord de la confluence du Nyong et la rivière Malounbé ;
- Du point Q, suivre en amont un cours d'eau non dénommé sur 1700 m pour atteindre le point R ;
- Du point R, suivre les droites RS = 3200 m ; SA = 1500 m de gisements respectifs 258,5 et 2 degrés.

Les coordonnées géographiques des points caractéristiques des limites de cette forêt exprimées dans le système de projection UTM, WGS 84 (en mètres) sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Points caractéristiques des limites de la forêt communale de Messondo

Désignation	Coordonnées X(mètres)	Coordonnées Y (mètres)
A	667 981	383 910
B	667 558	385 132
C	670 316	388 417
D	673 488	390 480
E	676 360	391 857
F	680 382	396 152
G	680 739	397 780
H	681 668	401 779
I	682 753	402 802
J	683 103	401 443
K	683 672	396 739
L	689 367	393 614
M	687 046	392 561
N	684 654	391 894
O	684 165	389 648
P	685 185	385 978
Q	672 476	384 455
R	671 186	383 062
S	668 028	382 381

1.2. ORIGINE DE LA FORET

La forêt communale de Messondo est d'origine naturelle, sa composition et son évolution floristique sont étroitement liées à sa dynamique entretenue avec l'homme. Comme en témoigne la présence d'Azobé (*Lophira alata*) et de Tali (*Erythroleum ivorense*), espèces héliophiles par excellence, la forêt de Messondo est sans nul doute sous influence humaine depuis longtemps. Cette présence témoigne d'une ouverture ancienne de la forêt.

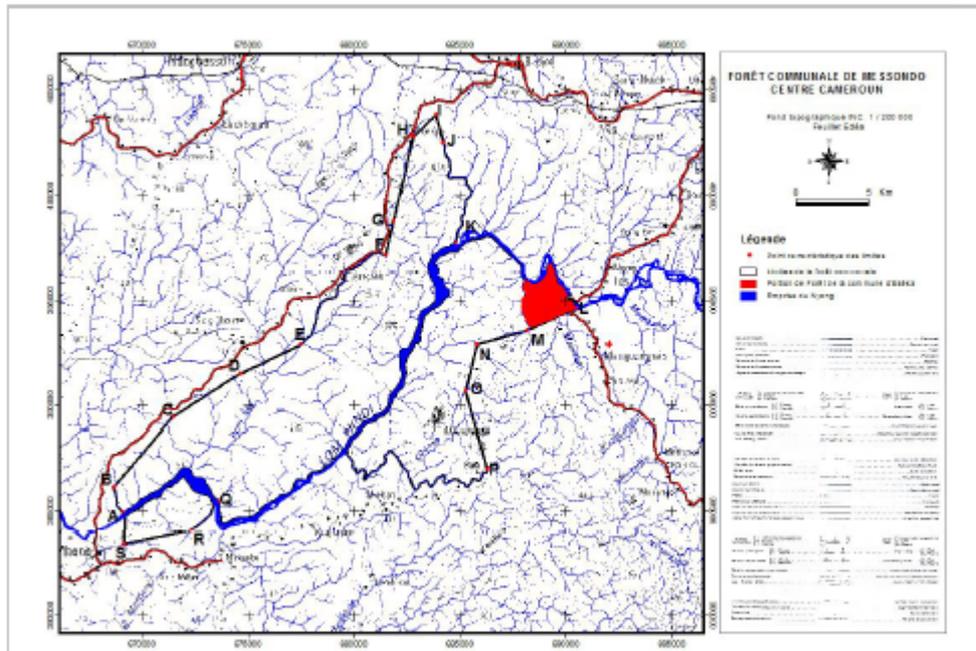


Figure 2 : Limites de la forêt communale de Messondo

5

1.3 PERTURBATIONS NATURELLES OU HUMAINES

La forêt communale de Messondo a fait l'objet d'une exploitation forestière industrielle par le passé sous les licences 1693 (1977-1982), 1734 (1980-1985) et 1762 (1985-1990) accordées à la société SEFE (Figure 6). Cette forêt est actuellement sous pression d'une exploitation illégale comme en témoigne les souches de bois abattus observés lors de l'inventaire d'aménagement. Les populations locales font également des incursions dans cette forêt pour faire des champs et prélever les produits forestiers non ligneux dont elles ont besoin. Les populations font aussi du sciage artisanal pour la construction des habitations, etc. Ces perturbations ont été prises en compte lors de l'élaboration du parcellaire.

1.4. AMENAGEMENT PROPOSE

1.4.1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ASSIGNES A LA FORET

La forêt communale de Messondo est une forêt du domaine forestier permanent dont l'objectif principal est la production durable du bois d'œuvre.

Les aspects conservation de la biodiversité et utilisation durable des ressources naturelles ligneuses et non ligneuses par les populations riveraines seront pris en compte et considérés comme des objectifs secondaires.

1.4.2. AFFECTATIONS DES TERRES ET DROITS D'USAGE

L'observation de la carte forestière élaborée conduit à diviser la forêt de Messondo en deux séries (ou

affectation) qui sont :

- la série de production 15466,16 ha ;
- la série de protection 436,69 ha ;

Tableau 2 : Les séries et leurs superficies

Séries	Strates constitutives	Superficie	(%)
Protection	DHC IN b, AE	1124,77	7,27
Production	DHS b, DHS CHP d, DHS CP b, DHS CP d, DHS d, SA, SJ et MIT	14341,39	92,73
Total		15466,16	100

1.4.3. AMENAGEMENT DE LA SERIE DE PRODUCTION

1.4.3.1. les essences exclues de l'exploitation

L'inventaire d'aménagement indique la présence de cinquante quatre (54) essences potentiellement commercialisables dans la forêt communale de Messondo.

Quatre (04) essences ont une densité inférieure à 0,01 tige à l'hectare. Celles-ci seront interdites à l'exploitation durant la première rotation afin de favoriser leur régénération. Ce sont : Abam évelé, Bubinga e, Doussié sanaga et Onzabili k.

Les autres essences retenues (54) l'ont été sur la base de trois critères à savoir :

- l'arrêté 222 (MINEF, 2001) exige un minimum de 20 essences dont le volume exploitable représente 75 du volume initial des essences principales ;
- la représentativité des essences à l'intérieur de la forêt, les espèces dont le nombre des tiges à l'hectare est inférieur à 0,01 tige/ha seront exclues de l'exploitation ;
- la nature des structures diamétriques des essences à aménager.

Tableau N°3 : Essences retenues pour le calcul de la possibilité

Essence	DME
Abam fruit jaune	50
Acajou de bassam	80
Aiélé / Abel	60
Alep	50
Aningré A	60
Aningré R	60
Bahia	60
Bilinga	80
Dabéma	60
Dibétou	80
Doussié blanc	80
Doussié rouge	80

Essence	DME
Ekop ngombé mamelle	60
Emien	50
Eyong	50
Fraké / Limba	60
Fromager / Ceiba	50
Ilomba	60
Iroko	100
Koto	60
Naga	60
Niové	50
Padouk rouge	60

Ekaba	60
Ekop naga akolodo	60
Ekop ngombé grandes feuilles	60

1.4.3.2. Les DME/DMA

Les diamètres minima d'exploitabilité fixés dans le cadre de cet aménagement pour les essences retenues pour le calcul de la possibilité sont contenues dans le tableau 2 ci après :

Tableau N°4 : Essence diamètre minima d'exploitabilité retenues

Essence	DME	DMA
Abam fruit jaune	50	50
Acajou de bassam	80	80
Aiélé / Abel	60	60
Alep	50	120
Aningré A	60	60
Aningré R	60	60
Bahia	60	60
Bilinga	80	80
Dabéma	60	60
Dibétou	80	80
Doussié blanc	80	80
Doussié rouge	80	80
Ekaba	60	60
Ekop naga akolodo	60	60
Ekop ngombé grandes feuilles	60	60

Essence	DME	DMA
Ekop ngombé mamelle	60	60
Emien	50	90
Eyong	50	70
Fraké / Limba	60	60
Fromager / Ceiba	50	90
Ilomba	60	60
Iroko	100	100
Koto	60	60
Naga	60	60
Niové	50	50
Padouk blanc	60	60

En résumé, nous avons quatre essences qui ont vu leur diamètre d'exploitabilité augmenter de deux classes (Eyong), de quatre classes (Fromager et Emien) et sept classes (Alep).

1.4.3.3. la possibilité forestière

En tenant compte des DME aménagements, le volume total exploitable (la possibilité) pour les 26 essence retenue pour le calcul de la possibilité est de **270 148 m³** avec un bonus de **264 163 m³**. Le prélèvement annuel moyen est de **9 005 m³** pour la possibilité et de **8 805 m³** pour le bonus.

La production nette est estimée à **344 491 m³**. Elle est obtenue en additionnant la possibilité forestière avec le volume exploitable des autres essences du top50 (bonus exclus). Le bonus net est évalué à **357 084 m³**

1.4.3.4. le parcellaire

La forêt communale de Messondo a été subdivisée en six blocs quinquennaux et chaque bloc en cinq assiette annuelles de coupe. Les contenances de ces assiettes de coupe ainsi que par strates pour le premier bloc quinquennal objet du présent plan de gestion sont contenues dans le tableau 5 &6 et le carte ci-dessous.

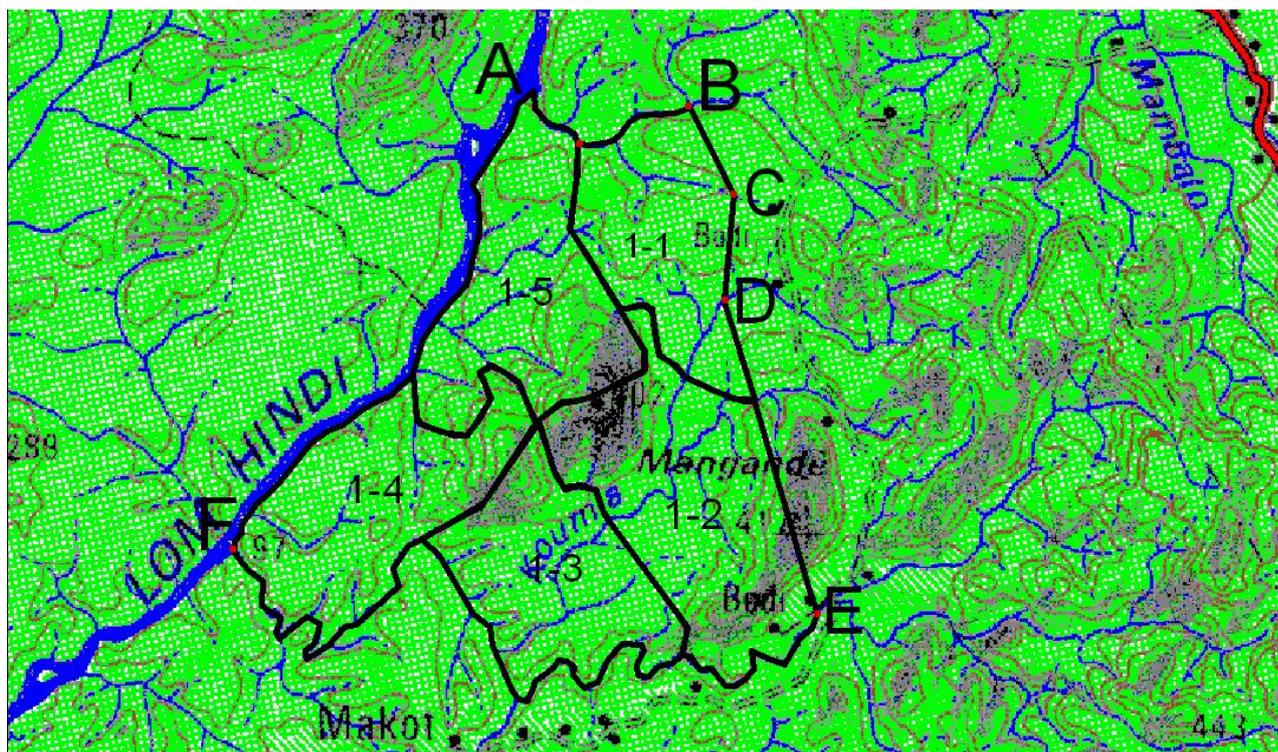
Tableau N°5 : contenance des assiettes de coupe de l'UFE N°01

UFE	AAC	Superficie totale	Superficie productive	Ecart(%)
1	1-1	459	459	2,7%
	1-2	615	470	
	1-3	516	459	
	1-4	515	465	
	1-5	556	471	
	Total	2660	2325	

Tableau N°6 : contenance par strate de l'UFE N°01

UFE 1				
Strates	Sup. T ¹¹	Sup. P ¹²	Vol./ha ¹³	Vol. T ¹⁴
DHS/b	1829,90	1829,90	24,79	45370,67
DHS/b In	335,68		0,00	0,00
DHS/bcp	189,33	189,33	21,96	4157,82
DHS/d	0	0	0	0
DHS/dchp	0	0	0	0
DHS/dcp	0	0	0	0
MIT	305,36	305,36	22,33	6818,26
SA/bcp	0	0	0	0
SJ	0	0	0	0
CU	0	0	0	0
Total	2 660	2 325	69	56 347

Carte N°1 : Subdivision de l'UFE 01 en assiettes annuelles de coupe



1.4.4. PROGRAMME D'INTERVENTION SYLVICOLE

L'aménagement forestier durable signifie que le volume de bois extrait d'une forêt sera régénéré durant la période de repos (temps de rotation) et que la même quantité et qualité de bois sera de nouveau disponible lors des coupes suivantes. Ceci impose la connaissance de la ressource et des potentialités de l'écosystème, notamment de ses capacités d'auto régénération.

En plus des traitements sylvicoles spéciaux (ébène et essences problématiques), des interventions sylvicoles adaptées telles que la préservation d'arbres semenciers, le dégagement d'arbres d'avenir et l'enrichissement dans les trouées d'abattages seront menées en vue du maintien du capital ligneux en qualité et en quantité à long terme. D'autres interventions sylvicoles porteront sur la matérialisation des limites extérieures non naturelles par une plantation d'arbre à croissance rapide sur une largeur de 5m conformément aux normes en vigueur.

1.4.5. MESURES DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FC

Le fleuve Nyong traverse la forêt communale du Nord-Est au Sud. Les populations locales prélèvent du poisson dans ledit fleuve pour des fins de subsistance voire commerciale. L'exploitation du potentiel halieutique et cynégétique dans le cadre des droits d'usages devrait se conformer aux textes en vigueur. Au niveau interne, la commune de Messondo à travers sa cellule d'aménagement, organisera des séances de sensibilisation de son personnel sur les bonnes pratiques et le respect de la législation faunique.

L'étude socio-économique a révélé une importante activité de ramassage des fruits notamment de la mangue sauvage, de l'Essesang pour l'alimentation et l'exploitation

des certaines plantes pour la pharmacopée traditionnelle, du rotin et du raphia pour l'artisanat et la construction.

1.4.6. ACTIVITES DE RECHERCHE

Les activités de recherche vont contribuer à la maîtrise de la dynamique de la forêt en vue de réajuster progressivement les paramètres d'aménagement. Il s'agira beaucoup plus d'une recherche appliquée.

Les thèmes de recherche seront entre autres :

- ✓ l'établissement des tarifs de cubage locaux ;
- ✓ la détermination des coefficients de commercialisation ;
- ✓ les accroissements ;
- ✓ la question foncière ;
- ✓ les effets des traitements sylvicoles sur le peuplement résiduel.

Ces recherches seront réalisées en collaboration avec les structures compétentes (instituts de recherche, universités, ONG, etc.) lorsque les compétences nécessaires sont absentes au niveau de la commune.

1.4.7. PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'AMENAGEMENT

Sur la base de la décision N°1354/d/MINEF/CAB du 26 novembre 1999, six comités paysans forêts ont été créés dans les six villages riverains de forêt communale. Dans le cadre de leurs activités, les comités paysans-forêt ont pour rôle, en collaboration avec les agents de la cellule d'aménagement et de gestion, d'assurer :

- l'information et sensibilisation des villageois sur les activités d'aménagement ;
- la participation au règlement des conflits.
- la participation à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt communale et à toutes les négociations concernant la forêt communale ;
- la surveillance et le contrôle des activités en périphérie de la forêt communale et au sein de la FC en vue d'identifier les sites de récolte des PFNL ;
- la participation au montage des projets communautaires à réaliser dans le cadre des recettes issues de l'exploitation de la forêt communale.

Deux formes de participations des populations sont envisageables :

- la participation gratuite : respect de la réglementation et participation à la réalisation des œuvres sociales pour le compte des communautés,
- la participation rémunérée : implication des populations riveraines dans des contrats intéressés, ou l'initiation des programmes sociaux à destination d'un public cible (élèves et étudiants) .

2- LIMITES DE L'UFE N°1 ET DE SES ASIETTES ANNUELLES DE COUPE

2.1 Limites de l'Unité forestière d'exploitation N°1

Le point de base de l'UFE 1 est le point A. Il est situé sur le cours d'eau dénommé Lom Hindi. Ses coordonnées UTM 32 N sont les suivantes : X = 681 923 m ; Y = 392 082 m.

Le périmètre de cette portion de forêt passe par les points A, B, C, D, E et F dont les coordonnées en UTM sont les suivantes :

	A	B	C	D	E	F
X (m)	681 923	683 674	684 227	684 108	685 185	678 466
Y (m)	392 082	391 917	390 899	389 687	386 036	386 814

Ses limites sont :

Au nord : Du point A, suivre en amont un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi pour atteindre le point B sur une distance de 2,30 km.

A l'Est : Du point B, suivre la droite BC = 1,14 km de gisement 151 degré pour atteindre le point C.

Du point C, suivre la droite CD = 1,21 km de gisement 185 Degré pour atteindre le point D situé sur une affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Du point D, suivre la droite DE = 3,80 km de gisement 163 Degré pour atteindre le point E situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Au sud : Du point E, suivre en aval cet affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi, pour atteindre le point F sur une distance de 12,03 km situé sur le cours d'eau Lom Hindi.

A l'Ouest : Du point F, suivre le cours d'eau Lom Hindi en amont sur une distance de 6,72 km pour atteindre le point de base A.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de 2660 ha (Deux mille six cent soixante hectares).

2.2. Limites des assiettes de coupes de l'UFE N°1 de la forêt communale de Messondo

2.2.1. ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N°1-1 (AAC 1-1)

Le point de base de l'AAC 1-1 est le point A. Il est situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi. Ses coordonnées UTM 32 N sont les suivantes : X = 682 463 m ; Y = 391 477 m.

Le périmètre de cette portion de forêt passe par les points A, B, C, D, E , F, G et H dont les coordonnées en UTM sont les suivantes :

coordonnées	A	B	C	D	E	F	G	H
X (m)	682	683	684	684	684	684	683	682
	463	674	227	108	461	148	653	936
Y (m)	391	391	390	389	388	388	388	389
	477	917	899	687	476	553	755	576

Ses limites sont :

Au nord : Du point A, suivre en amont un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi pour atteindre le point B sur une distance 1, 43 km.

A l'Est : Du point B, suivre la droite BC = 1,14 km de gisement 151 degré pour atteindre le point C.

Du point C, suivre la droite CD = 1,21 km de gisement 185 degré pour atteindre le point D situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Du point D, suivre la droite DE = 1,24 km de gisement 163 Degré pour atteindre le point E situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Au Sud : Du point E, suivre un cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 0,34 km pour atteindre le point F.

Du point F, suivre la droite FG = 0,53 km de gisement 292 degré pour atteindre le point G situé à la confluence de deux cours d'eau, affluent du Lom Hindi.

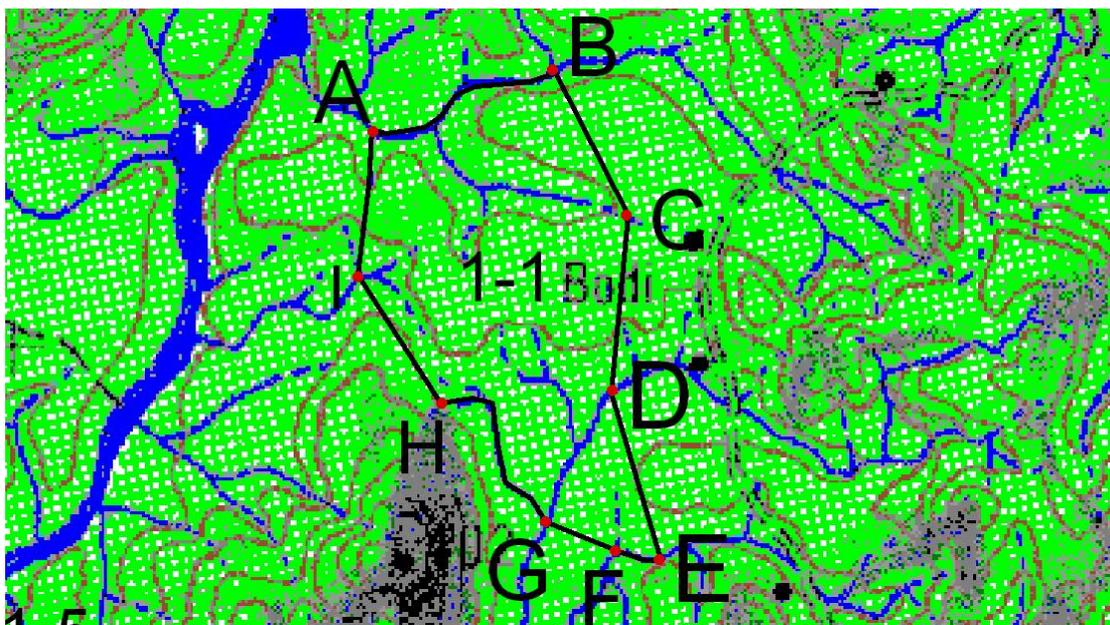
A l'Ouest : Du point G, suivre en amont un cours d'eau non dénommé sur une distance de 1, 33 km, pour atteindre le point H.

Du point H, suivre la droite HI= 1, 05 km de gisement 326 degré pour atteindre le point I situé à la confluence d'un cours d'eau non dénommé, affluent de Lom Hindi.

Du point I, suivre la droite IA= 1, 03 km de gisement 6,29 degré pour atteindre le point de base A

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de 459 ha (quatre cent cinquante neuf hectares).

Carte N°3 : Description des limites de l'assiette de coupe 1-1 de l'UFE 01



2.2.2. ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N°1-2 (AAC 1-2)

Le point de base de l'AAC 1-2 est le point A. Il est situé à la source d'un cours d'eau non dénommé, affluent de la rivière Kouma. Ses coordonnées UTM 32 N sont les suivantes : X = 682 936 m ; Y = 689 576 m.

Le périmètre de cette portion de forêt passe par les points A, B, C, D, E , F, G , H, I, J et K dont les coordonnées en UTM sont les suivantes :

Coordonnées	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
X (m)	682 936	683 653	684 148	684 461	685 198	683 614	683 701	682 787	681 969	682 230	683 205
Y (m)	389 576	388 755	388 553	388 476	386 066	385 553	385 892	387 120	388 286	388 504	388 869

Ses limites sont :

Au nord : Du point A, suivre en aval un affluent de la rivière Kouma sur une distance de 1, 32 km pour atteindre le point B situé sur la rivière Kouma.

Du point B, suivre la droite BC = 0,52 km de gisement 112 degré pour atteindre le point C situé sur un affluent de la rivière Kouma.

Du point C, suivre en amont cet affluent sur une distance de 0,32 km pour atteindre le point D.

A l'Est : Du point D, suivre la droite DE = 2,55 km de gisement 163 Degré pour atteindre le point E situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Au Sud : Du point E, suivre cet affluent en aval sur une distance EF = 2,51km pour atteindre le point F.

A l'Ouest : Du point F, suivre la droite FG = 0,36 km de gisement 14 degré pour atteindre le point G.

Du point G, suivre la droite GH = 1,54 km de gisement 323 degré pour atteindre le point H, situé sur la rivière Kouma.

Du point H, suivre en amont un affluent non dénommé de la rivière Kouma sur une distance HI = 1,61 km pour atteindre le point I.

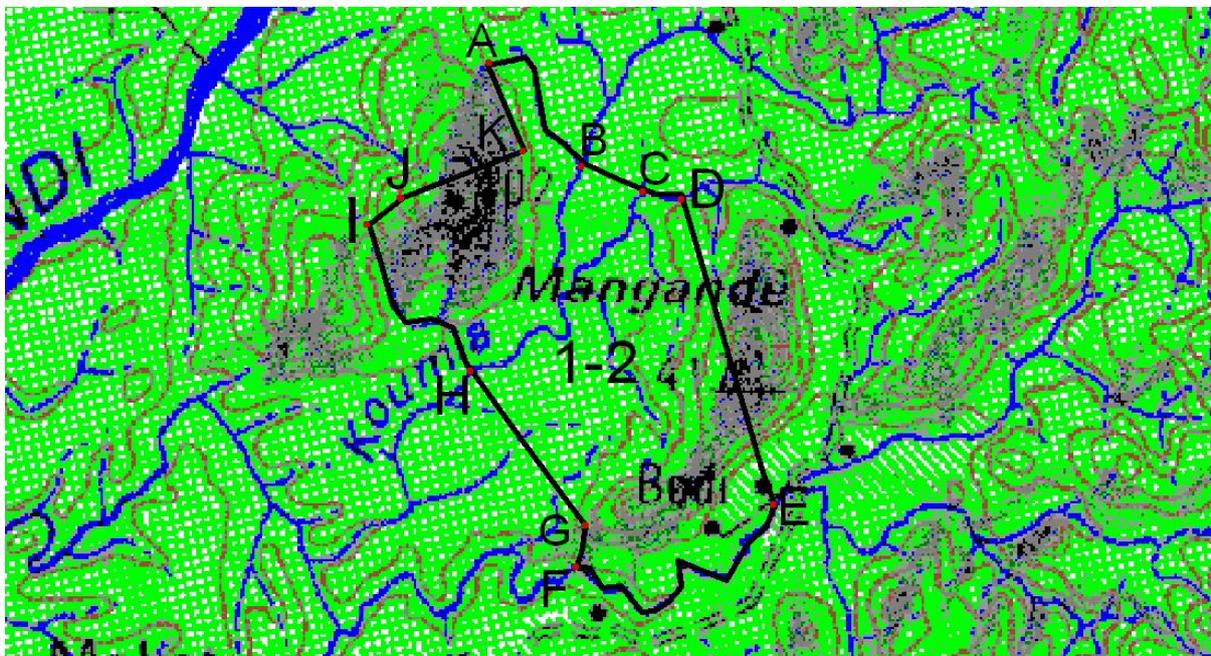
Du point I, suivre la droite IJ = 0,33 km de gisement 50 degré pour atteindre le point J

Du point J, suivre la droite JK = 1, 06 km de gisement 69 degré pour atteindre le point K.

Du point K, suivre la droite KA = 0,76 km de gisement 339 degré pour atteindre le point de base A.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de 615 ha (six cent quinze hectares).

Carte N°4 : Description des limites de l'assiette de coupe 1-2 de l'UFE 01



2.2.3. ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N°1-3 (AAC 1-3)

Le point de base de l'AAC 1-3 est le point A. Il est situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi Ses coordonnées UTM 32 N sont les suivantes : X = 683 623 m ; Y = 385 561 m.

Le périmètre de cette portion de forêt passe par les points A, B, C, D, E , F et G dont les coordonnées en UTM sont les suivantes :

coordonnées	A	B	C	D	E	F	G
X (m)	683	683	682	681	681	680	681
	623	692	787	960	333	646	760
Y (m)	385	385	387	388	387	386	385
	561	892	128	277	328	928	065

Ses limites sont :

A l'est : Du point A, suivre la droite AB= 0,35 km de gisement 12 degré pour atteindre le point B.

Du point B, suivre la droite BC=1,54 km de gisement 323 degré pour atteindre le point C situé sur la rivière Kouma.

Du point C, suivre en amont un affluent non dénommé de la rivière Kouma pour atteindre le point D.

Au Nord : Du point D, suivre la droite DE=1,14 km de gisement 213 degré pour atteindre le point E situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Kouma.

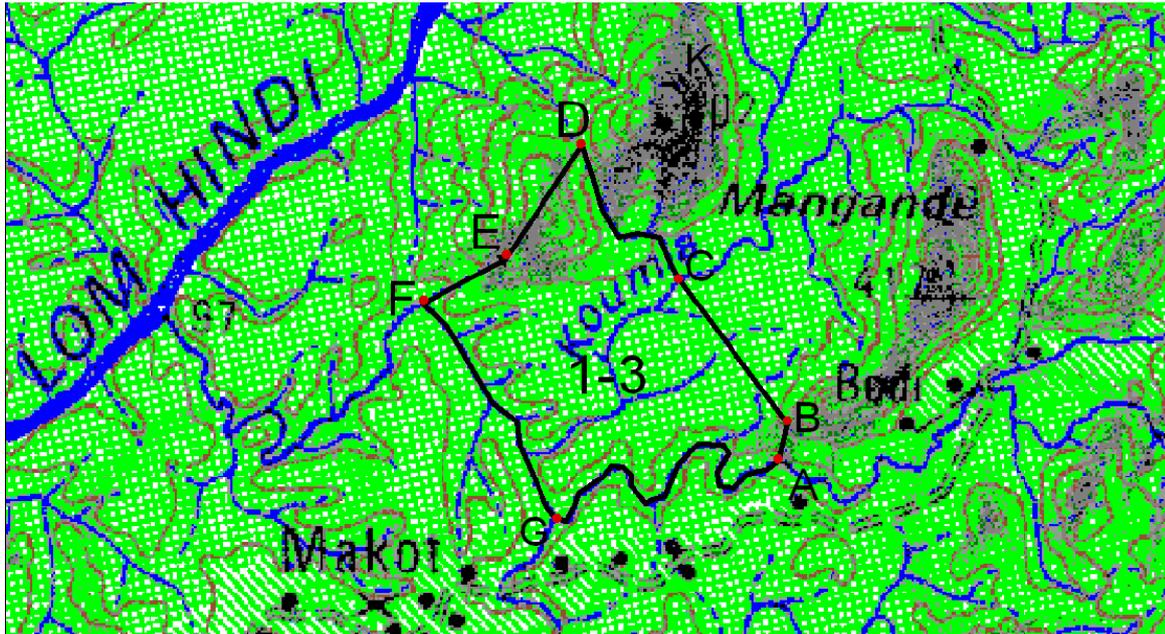
Du point E, suivre en aval l'affluent non dénommé de la rivière Kouma sur une distance EF=0,80 km pour atteindre le point F situé à la confluence de deux affluences de la rivière Kouma.

A l'Ouest : Du point F, suivre en amont la rivière Kouma sur une distance FG= 2,24 km pour atteindre le point G situé à la confluence de deux affluents non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Au sud : Du point G, suivre en amont un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi sur une distance GA=3,14 km pour atteindre le point de base A.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de 516 ha (cinq cent seize hectares).

[Carte N° 5](#) : Description des limites de l'assiette de coupe 1-3 de l'UFE 01



2.2.4. ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N°1-4 (AAC 1-4)

Le point de base de l'AAC 1-4 est le point A. Il est situé sur le cours d'eau dénommé Lom Hindi. Ses coordonnées UTM 32 N sont les suivantes : X = 678 452 m ; Y = 386 806 m.

Le périmètre de cette portion de forêt passe par les points A, B, C, D, E, F, G, H et I dont les coordonnées en UTM sont les suivantes :

Coordonnées	A	B	C	D	E	F	G	H	I
X (m)	678 452	680 646	681 333	681 969	681 438	681 412	681 159	680 593	680 550
Y (m)	386 806	386 945	387 328	388 295	388 921	388 504	388 103	388 277	388 817

Ses limites sont :

Au Sud : Du point A, suivre en amont un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi pour atteindre le point B situé à la confluence de deux affluents non dénommé du cours d'eau Lom Hindi sur une distance AB= 4,55 km.

A l'est : Du point B, suivre un affluent non dénommé de cet affluent de Lom Hindi sur une distance BC=0,80 km de gisement 61 degré, pour atteindre le point C.

Du point C, suivre la droite CD=1,14 km de gisement 33 degré, pour atteindre le point D situé à la source d'un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Du point D, suivre en aval un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi sur une distance $DE= 0,86$ km pour atteindre le point E situé sur cet affluent.

Au Nord : Du point E, suivre la droite $EF=0,43$ km de gisement 183 degré, pour atteindre le point F situé à la source d'un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

Du point F, suivre la droite $FG=0,47$ km de gisement 212 degré, pour atteindre le point G, situé à la source d'un affluent non dénommé du cours d'eau Lom Hindi.

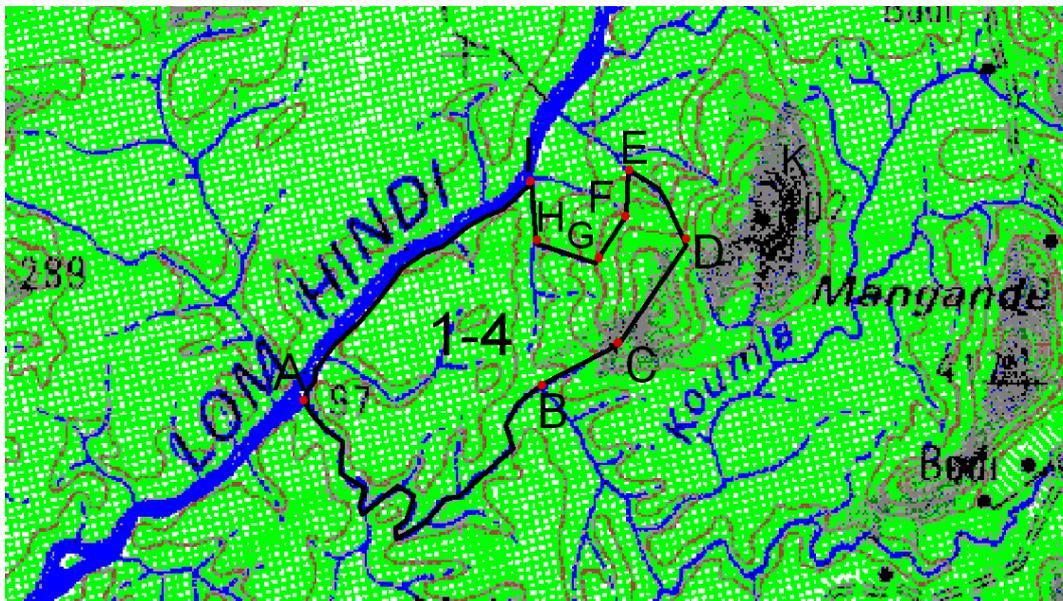
Du point G, suivre en aval cet affluent de Lom Hindi sur une distance $GH= 0,60$ km, pour atteindre le point H situé à la confluence de deux affluents de Lom Hindi.

Du point H, suivre cet affluent en aval sur une distance $HI= 0,52$ km pour atteindre le point I situé sur le cours d'eau Lom Hindi.

A l'Ouest : Du point I, suivre le cours d'eau Lom Hindi en aval sur une distance $IA= 2,98$ km pour atteindre le point de base A.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de 515 ha (cinq cent quinze hectares).

[Carte N° 6](#) : Description des limites de l'assiette de coupe 1-4 de l'UFE 01



2.2.5. ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N°1-5 (AAC 1-5)

Le point de base de l'AAC 1-5 est le point A. Il est situé sur le cours d'eau dénommé Lom Hindi. Ses coordonnées UTM 32 N sont les suivantes : $X = 680\ 550$ m ; $Y = 388\ 817$ m.

Le périmètre de cette portion de forêt passe par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K dont les coordonnées en UTM sont les suivantes :

coordonnées	A	B	C	D	E
X (m)	680550	680593	681159	681412	681438
Y (m)	388817	388277	388103	388504	388921

F	G	H	I	J	K
681969	683214	682926	682343	682456	681934
388295	388895	389557	390523	391507	392107

Ses limites sont :

Au sud : Du point A, suivre en amont un affluent de Lom Hindi sur une distance AB= 0,52 km pour atteindre le point B situé à la confluence de deux affluents non dénommé de Lom Hindi.

Du point B, suivre cet autre affluent non dénommé de Lom Hindi sur une distance BC= 0,60 km de gisement 107 degré pour atteindre le point C situé à la source de cet affluent.

Du point C, suivre la droite CD=0,47 km de gisement 32 degré pour atteindre le point D situé à la source d'un affluent non dénommé de Lom Hindi.

Du point D, suivre la droite DE=0,43 km de gisement 4 degré pour atteindre le point E situé sur un affluent non dénommé de Lom Hindi.

Du point E, suivre en amont cet affluent non dénommé sur une distance EF=0,86 km, pour atteindre le point F situé à la source de cet affluent.

Du point F, suivre la droite FG=1,41 km de gisement 64 pour atteindre le point G.

A l'Est : Du point G, suivre la droite GH=0,73 km de gisement 336 pour atteindre le point H situé à la source d'un affluent de la rivière Kouma.

Du point H, suivre la droite HI=1,15 km de gisement 329 degré, pour atteindre le point I, situé sur une affluent du cours d'eau Lom Hindi.

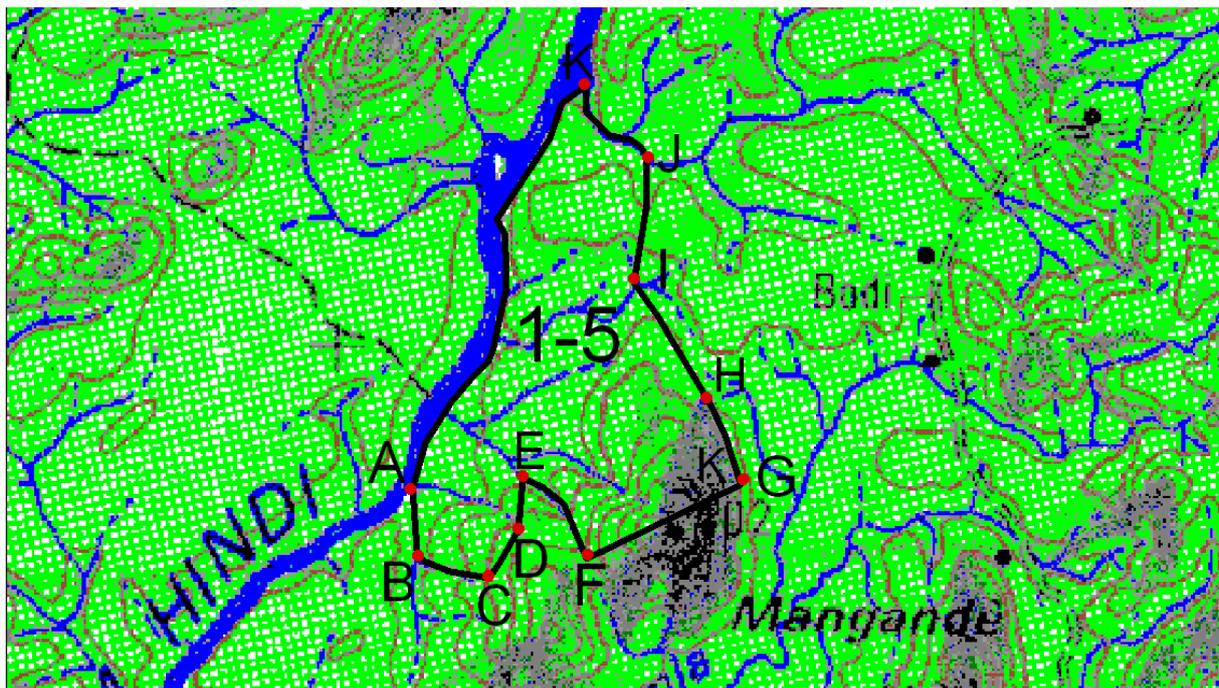
Du point I, suivre la droite IJ= 1,02 km de gisement 7 degré, pour atteindre le point J situé sur un affluent non dénommé de Lom Hindi.

Au Nord : Du point I, suivre en aval cet affluent non dénommé de Lom Hindi pour atteindre le point K, situé sur le cours d'eau Lom Hindi.

A l'Ouest : Du point K, suivre en aval le cours d'eau Lom Hindi sur une distance KA= 3,79 km, pour atteindre le point de base A.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de 556 ha (cinq cent cinquante six hectares).

Carte N° 7 : Description des limites de l'assiette de coupe 1-5 (AAC 1-5) de l'UFE 01



2.3 Le réseau routier

Une piste relie les villages Song Lipem, Song Mbong et Bodi à la route bitumée avant le pont sur le Nyong sur l'axe Eséka – Lolodorf. Une piste sera ouverte après le village Bodi en direction de l'assiette de coupe N°1-1. Les routes devant desservir le bloc N°2 partiront de cette route principale et veilleront à ne perturber aucune assiette de coupe non ouverte à l'exploitation.

Dans les assiettes de coupes déjà exploitées, elles passeront prioritairement par les anciennes pistes d'exploitation de manière à éviter autant que possible à en créer de nouvelle et perturber d'avantage le massif.

La planification du réseau routier principale dans l'UFE N°01 est donnée par la carte N°8 ci après.

Cette piste sera la piste principale pour l'exploitation des assiettes de coupes 1-1, 1-2, 1-3, 1-4, et 1-5. Cette route va nécessiter la construction des ponts au fur et à mesure que l'exploitation forestière va avancer dans les assiettes de coupes.

Le réseau routier principal ainsi planifié devra être ouvert pour chaque assiette de coupe après l'approbation du présent plan de gestion par le ministère en charge des forêts, environ six mois avant le démarrage des activités de son exploitation.

Cette disposition vise à emmener ce réseau routier principal à se stabiliser avant le démarrage de l'évacuation du bois et doit aussi permettre à l'exploitant de disposer du temps nécessaire pour la réalisation de certaines ouvrages (ponts, dalots, ...).

Il faut relever que le réseau routier secondaire sera élaboré après les inventaires d'exploitation sur la base d'une bonne connaissance de la distribution spatiale du potentiel exploitable de chaque assiette de coupe.

1. PLANIFICATION DES ACTIVITES A REALISER POUR L'EXPLOITATION DE L'UFE 01 DE LA FORET COMMUNALE DE MESSONDO

ACTIVITE	2010				2011				2012				2013				2014				Indicateur
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
AAC 1-1 Exploiter en 2010																					
Matérialisation des limites de l'UFE N°01																					Attestation d'ouverture des limites de l'UFE 01
Matérialisation des limites de l'AAC N°1-1																					Attestation de matérialisation de l'AAC 1-1
Ouverture du réseau routier principal																					Route principale ouverte AAC 1-1
Inventaire d'exploitation																					Carte de prospection, rapport, présence du permis annuel d'opération
Demande de permis annuel																					Activité d'exploitation sur le terrain
Démarrage du chantier d'exploitation																					Route secondaires fermées sur le terrain
Fermeture de l'AAC 1-1																					Résultat d'inventaire
Inventaire de recollement 1-1																					nombre de réunions, fiches de présences
Accompagnement des CPF																					Permis annuel d'opération
Demande de renouvellement de l'assiette annuelle de coupe 1-1																					Nombre de forage, table banc,
Réalisations sociales																					Semenciers marquer dans l'AAC 1-1 et stock de graines
Identification des semenciers et récolte des graines																					

ACTIVITE	2010				2011				2012				2013				2014				Indicateur
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	

AAC 1-2 Exploiter en 2011																	
Matérialisation des limites de l'AAC N°1-2																	Attestation de matérialisation de l'AAC 1-2
Ouverture du réseau routier principal																	Route principale ouverte AAC 1-2
Inventaire d'exploitation																	Carte de prospection, rapport, présence du permis annuel d'opération
Demande de permis annuel																	Activité d'exploitation sur le terrain
Démarrage du chantier d'exploitation																	rapport de réunion, nombre de formation
Accompagnement des CPF																	Nombre mémoire produit, publications dans les revues scientifiques
Activité de recherche																	Nombre de forage, salle de classe, table blanc, etc.
Réalisations sociales																	Route secondaires fermées sur le terrain
Fermeture de l'AAC 1-1																	Résultat d'inventaire
Inventaire de recollement 1-1																	Permis annuel d'opération
Demande de renouvellement de l'assiette annuelle de coupe 1-1																	Présence de pépinière sur le terrain
Mise en place des pépinières																	Semenciers marquer dans l'AAC 1-2 et stock de graines
Demande éventuelle de renouvellement de l'AAC 1-2																	

ACTIVITE	2010				2011				2012				2013				2014				Indicateur
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
AAC 1-3 Exploiter en 2012																					

